

Conduite automobile après une intervention chirurgicale de la main



→ **Attention : Après une intervention chirurgicale de la main, ne reprenez le volant que si vous vous sentez pleinement apte à le faire, tant physiquement que psychiquement !**

→ **La conduite est interdite le jour de l'opération.** Vous devez être capable de réagir de manière adaptée à la situation, même en cas d'urgence, par exemple, manipuler le volant brusquement si nécessaire. Cela signifie également que vous devez être capable de tenir fermement le volant pour éviter les accidents. Il existe des interventions de chirurgie de la main pour lesquelles vous ne risquez rien, même en exerçant une force, par exemple après une section du ligament annulaire pour traiter un doigt à ressort. En revanche, lors du traitement d'une fracture ou de la pose d'une prothèse, vous risquez des complications si vous effectuez des activités nécessitant une force importante avec la main avant la fin du processus de guérison de la fracture ou de l'intégration de la prothèse dans l'os.

→ **Souvent, les patients reprennent le volant 2 à 6 semaines après une petite opération de la main (doigt à ressort).** Pour les interventions touchant les os ou les articulations, la conduite n'est souvent possible qu'après 6 semaines à 3 mois.

→ **Il vous incombe d'évaluer honnêtement votre aptitude à conduire sans restriction et sans vous mettre en danger ni les autres usagers de la route.** Les informations sur lesquelles vous pouvez fonder cette décision vous seront fournies par votre chirurgien traitant. Le cabinet MANUS ne délivre pas de certificat d'aptitude à la conduite et décline toute responsabilité en cas d'accident routier.